

RESOLUTIONS DEGRAISSANT ALIMENTAIRE

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 07/06/2012

Remplace la fiche: 14/03/2012

Edition: 6.00

SECTION1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélange
Nom du produit : RESOLUTIONS DEGRAISSANT ALIMENTAIRE
Code du produit : 1158

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Description/Emploi : Nettoyant sols

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GROUPE RESO
Centre Logistique de la Gare
19270 USSAC - FRANCE
T N° Azur 0810 810 868
info@groupe-reso.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	INRS		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger : -
Ajout de phrases : Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Ether Méthyle du Dipropylèneglycol	(Numéro ° CAS)34590-94-8 (Einecs nr)252-104-2 (N° REACH)01-2119450011-60	5 - 10	Non classé
2-propylheptanol éthoxylé	(Numéro ° CAS)160875-66-1 (N° REACH)exemption polymer	< 5	Xn; R22 Xi; R41
Carbonate de sodium	(Numéro ° CAS)497-19-8 (Einecs nr)207-838-8 (EG annex nr)011-005-00-2 (N° REACH)01-2119485498-19	< 5	Xi; R36

RESOLUTIONS DEGRAISSANT ALIMENTAIRE

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Ether Méthylique du Dipropyléneglycol	(Numéro ° CAS)34590-94-8 (Einecs nr)252-104-2 (N° REACH)01-2119450011-60	5 - 10	Non classé
2-propylheptanol éthoxylé	(Numéro ° CAS)160875-66-1 (N° REACH)exemption polymer	< 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Carbonate de sodium	(Numéro ° CAS)497-19-8 (Einecs nr)207-838-8 (EG annex nr)011-005-00-2 (N° REACH)01-2119485498-19	< 5	Eye Irrit. 2, H319

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits dans la rubrique 11.
- Inhalation : En cas de malaise consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés. D'abord rincer avec beaucoup d'eau et si nécessaire se rendre chez un médecin.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Effets aigu d' inhalation : Données non disponibles.
- Effets aigu de peau : Données non disponibles.
- Effets aigu des yeux : Données non disponibles.
- Effets aigu de voie orale : Données non disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Rincer à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

RESOLUTIONS DEGRAISSANT ALIMENTAIRE

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation : Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
sans danger

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine.

Température de stockage : 5 - 40 °C

Matière(s) à éviter : Non déterminé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)

European Union	IOELV TWA (mg/m ³)	308 mg/m ³
European Union	IOELV TWA (ppm)	50 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : non exigé.

Protection oculaire : Non exigé.

Equipement spécial de sécurité : Non applicable.

Protection des voies respiratoires : Pas nécessaire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide

Etat physique/Forme : Liquide.

Couleur : Jaune.

Odeur : parfumée.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : < 11,5 (100%)

Point/intervalle de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Non applicable

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Limites explosives : Aucune donnée disponible

Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1,025 - 1,055

Solubilité : Eau: 100% (20°C)

Log Pow : Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 6 %

RESOLUTIONS DEGRAISSANT ALIMENTAIRE

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Températures au-dessous de 0°C.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Carbonate de sodium (497-19-8)	
DL50 orale rat	2800 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	2,3 mg/l
ATE (par voie orale)	2800 mg/kg

2-propylheptanol éthoxylé (160875-66-1)	
DL50 orale rat	500 - 2000 mg/kg
ATE (par voie orale)	500,00000 mg/kg

Irritation	: Non classé pH: < 11,5 (100%)
Corrosivité	: Non classé pH: < 11,5 (100%)
Sensibilisation	: Non classé
Toxicité à dose répétée	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Mutagénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Non classifié selon 1272/2008/CE.

Carbonate de sodium (497-19-8)	
CL50 poissons 1	300 mg/l
Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)	
CL50 poissons 1	10 mg/l
CE50 Daphnia 1	1,919 mg/l
2-propylheptanol éthoxylé (160875-66-1)	
CE50 Daphnia 1	10 - 100 mg/l

RESOLUTIONS DEGRAISSANT ALIMENTAIRE

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

12.2. Persistance et dégradabilité

RESOLUTIONS DEGRAISSANT ALIMENTAIRE

Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
------------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Les emballages souillés peuvent après rinçage être éliminés comme déchet banal. Consulter à ce propos votre instance locale.
Déchets / produits non utilisés	: Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. (ADR, RID, IMDG, IATA)

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Teneur en COV	: 6 %
CESIO Phrases recommandées	: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

15.1.2. Directives nationales

REGLEMENT (CE) N°648/2004

5-15% agents de surface non ioniques; <5% savon, polycarboxylates, phosphonates, agents de surface anioniques; BENZISOTHIAZOLINONE; parfums.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement	: 2.2. 3.2. 9.1.
Autres informations	: Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Classification selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et suivantes.

RESOLUTIONS DEGRAISSANT ALIMENTAIRE

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Eye Dam. 1	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
Xi	Irritant
Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.